



SEANCE DU 7 MARS 2023

N° 2023-04

Nombre de membres :

- en exercice : 11
- présents : 7
- votants : 11

L'an deux mille vingt-deux, le **7 Mars**, à dix-neuf heures trente, le conseil d'administration du C.C.A.S. de **LA BALME DE SILLINGY**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle Fartoz,

sous la vice-présidence de Mme Laetitia PERROQUIN

Date de convocation du conseil d'administration : 28 Février 2023

Préfecture de la Haute-Savoie  
SGCD / Pôle accueil courrier

20 MARS 2023

ARRIVEE  
4

Présents : M. BIELOKOPYTOFF Thomas, Mme ESCOLANO Floriane, Mme GRINGOZ Claude, Mme LAGHA Rabia, Mme MUGNIER Séverine, Mme PERROQUIN Laetitia, M. KAWA Yannick, Mme GHASNAVI Leyla

Pouvoir : Mme BERNERD Monique donne pouvoir à M. BIELOKOPYTOFF Thomas, Mme PORCEILLON Nolwen donne pouvoir à Séverine MUGNIER, Mme DUBREUIL Catherine donne pouvoir à Mme Leyla GHASNAVI

Secrétaire de séance : Mme ESCOLANO Floriane

Objet : Débat d'orientation budgétaire 2023

**Madame Laetitia PERROQUIN**, Vice-Présidente du CCAS,

**Informe** les membres du Conseil d'Administration du CCAS que le débat d'orientation budgétaire est prévu aux articles L.2312-1, L.3312-1, L.4312-1 et L.5211-36 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), et qu'il doit intervenir dans un délai de deux mois maximum avant le vote du budget.

Un tableau préparatoire au débat d'orientation budgétaire ainsi qu'un ROB (rapport d'orientation budgétaire) ont été envoyés aux membres du CCAS avec la convocation.

**Madame Laetitia PERROQUIN**, Vice-Présidente du CCAS, les **commente et précise** aux membres du Conseil d'Administration du CCAS, les mouvements intervenus dans l'élaboration des actions (modifications, remplacements, créations) dans la préparation du débat d'orientation budgétaire, comme suit :

- À partir du 1<sup>er</sup> janvier 2023 le budget du CCAS devient un budget autonome.
- L'application de la nomenclature M57 depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023 sur le budget du CCAS faisant suite à la délibération 2022-17 engendre des modifications de répartitions au niveau des chapitres et lignes du budget. Ces modifications sont indiquées sur le tableau préparatoire.
- La **ligne 611 à 3800€** est dédiée à la rémunération d'une troupe pour le spectacle seniors. L'année dernière 800 € avaient suffi car nous avons fait appel à une troupe associative. Une troupe professionnelle a un coût beaucoup plus élevé.

POUR EXTRAIT CONFORME

Délibération 2023-04 rendue exécutoire  
En vertu de l'article L2131-1 du  
CGCT après mise en ligne sur  
le site internet de la mairie  
et télétransmission en préfecture

La Vice-Présidente

  
Laetitia PERROQUIN  
Mairie de la BALME-DE-SILLINGY  
74 - Haute-Savoie

La secrétaire de séance

  
Floriane ESCOLANO  
Mairie de la BALME-DE-SILLINGY  
74 - Haute-Savoie



- La ligne 6188 diminue de manière importante et passe à 500 € car il n'y a plus de rémunération du CABINET CADDEP pour l'ABS (analyse des besoins sociaux), seulement les impressions photos FETE DES FAMILLES
- La ligne 6236 est maintenue mais revue à la baisse car il n'est pas prévu de rééditer le livret seniors cette année.
- La ligne 6234 à 3700 € correspond au frais de réception du SPECTACLE SENIORS, du FORUM BIEN VIEILLIR (partager à 50 % avec Sillingy) du projet PAROLES D'ANCIENS.
- Concernant le chapitre 65 et les fonds attribués aux différentes aides : la ligne 65133 correspond aux bons alimentaires attribués en urgence aux familles les plus précaires. La ligne 65134 correspond aux différentes aides pouvant être attribuées pour régler une facture ou des frais (factures énergétiques, frais exceptionnels...). La rédaction d'un règlement de ces aides facultatives sur l'année 2023 permettra d'élargir les possibilités. La ligne 6568 correspond au BONS DE NOEL accordés en fin d'année sur les critères de quotient familial, âge des enfants. 2022 était une première, il est possible que le nombre augmente en 2023.
- Afin d'équilibrer ce budget en maintenant les aides apportées à la population et en développant de nouveaux projets, le CCAS aurait besoin d'un soutien financier de la commune à hauteur de 35033.87 € pour l'année 2023 indiqué à la ligne 757363. Le montant est en légère hausse.

Madame Laetitia PERROQUIN, Vice-Présidente du CCAS,  
Précise aux membres du Conseil d'Administration du CCAS :

- **Les actions envisagées à ce jour :** fête des familles et ateliers vitalité seniors, livret senior, goûter-spectacle seniors, projet « paroles d'anciens », forum bien vieillir, visite des doyens, appels et visites des personnes vulnérables, aide aux personnes en situation précaire (bons alimentaires, bons de Noël, aide secours d'urgence), subventions aux associations, le nouveau service d'écouter-aide-orientation pour proche aidant.

Madame Laetitia PERROQUIN, Vice-Présidente du CCAS,  
invite les membres du CCAS à débattre sur l'orientation budgétaire 2023

FONCTIONNEMENT		BP 2023
<b>Dépenses</b>		
<b>Chapitre 011 - Charges à caractère général</b>		<b>12 260,00 €</b>
	60623 - Alimentation	500,00 €
	60632 - Fournitures de petit équipement	500,00 €
	6064 - Fournitures administratives	300,00 €
	611 - Contrats de prestations de services	3 800,00 €
	6132 - Locations immobilières	1 085,00 €
	61351 - Locations mobilières - Matériel roulant	
	61358 - Locations mobilières - Autres	100,00 €
	6184 - Versement à des organismes de formation	100,00 €
	6185 - Frais de colloques et séminaires	
	6188 - Autres frais divers	500,00 €
	6232 - Fêtes et cérémonies	
	6234 - Réceptions	3 700,00 €
	6236 - Catalogues et imprimés	500,00 €
	6262 - Frais de télécommunications	800,00 €

POUR EXTRAIT CONFORME

Délibération 2023-04 rendue exécutoire  
En vertu de l'article L2131-1 du  
CGCT après mise en ligne sur  
le site internet de la mairie  
et télétransmission en préfecture

La Vice-Présidente

La secrétaire de séance

  
Laetitia PERROQUIN

  
Floriane ESCOLANO

6281 - Concours divers (cotisations...)	175,00 €
637 - Autres impôts, taxes, ... (autres organismes)	200,00 €
<b>Chapitre 012 - Charges de personnel</b>	<b>21 500,00 €</b>
6215 - Personnel affecté par la collectivité de rattachement	21 500,00 €
6218 - Autre personnel extérieur	
6451 - Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	
<b>Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante</b>	<b>10 000,00 €</b>
65133 - Secours d'urgence	3 500,00 €
65134 - Aides	2 000,00 €
65138 - Autres secours	2 500,00 €
65748 - Subventions de fonct... – Autres personnes de droit privé	2 000,00 €
<b>Chapitre 022 - Dépenses imprévues</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Chapitre 042 - Opérations d'ordre</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Dépenses de fonctionnement</b>	<b>43 760,00 €</b>
<b>Recettes</b>	
<b>Chapitre 70 - Produits des services</b>	<b>0,00 €</b>
7088 - Autres produits d'activités annexes	
<b>Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante</b>	<b>35 433,87 €</b>
756 - Libéralités reçues	400,00 €
757363 - Subventions de fonctionnement des organismes publics	35 033,87 €
<b>Chapitre 77 - Produits exceptionnels</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Chapitre 002 - Excédent reporté</b>	<b>8 326,13 €</b>
<b>Recettes de fonctionnement</b>	<b>43 760,00 €</b>
<b>Résultat de FONCTIONNEMENT</b>	<b>0,00 €</b>

Délibéré en séance, à LA BALME DE SILLINGY, les jours, mois et an susdits.

POUR EXTRAIT CONFORME

Délibération 2023-04 rendue exécutoire  
En vertu de l'article L.2131-1 du  
CGCT après mise en ligne sur  
le site internet de la mairie le 07/07/2023  
et télétransmission en préfecture

La Vice-Présidente

  
Laetitia PERROQUIN  
Maire de LA BALME-DE-SILLINGY \* 74 - Haute-Savoie

La secrétaire de séance

  
Floriane ESCOLANO  
Maire de LA BALME-DE-SILLINGY \* 74 - Haute-Savoie